

LE 16 JUILLET 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le jeudi 16 juillet 2026 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères :	Audrey Marie Sergerie	Guylaine Thivierge
Karinne Lebel	Gaëtane Langevin	Sonia Benoit

et Monsieur le conseiller : Raphaël Laliberté Lacaille

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Suzie Bélanger, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Octroi d'un contrat pour la réparation Rang Rivière Nord;
2. Période de questions;
3. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

152-26

Octroi d'un contrat pour la réparation Rang Rivière Nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste attend sur son territoire le passage des Championnats du monde de route UCI 2026;

ATTENDU QUE, par sa résolution #113-24 du 4 juin 2024, le conseil municipal a autorisé un droit de passage sur le territoire de la municipalité dans le cadre des Championnats du monde de route UCI 2026;

ATTENDU QUE cette autorisation impliquait, notamment, un engagement de rendre le parcours sécuritaire pour les athlètes par, entre autres, la réalisation de travaux de réfection routière;

ATTENDU QUE les championnats auront lieu du 20 au 27 septembre 2026;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de fournir des routes sécuritaires aux cyclistes qui sillonneront le territoire;

ATTENDU QUE les travaux doivent être effectué un (1) mois avant l'événement de cyclisme;

ATTENDU QUE nous sommes en pleine saison estivale, donc a effectif réduit au niveau de la voirie en raison des vacances;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, en date du 22 juin 2026, de la firme Permaroute, une soumission pour le rapiéçage manuel du rang Rivière Nord;

ATTENDU QUE le coordonnateur du développement durable recommande l'octroi de ce contrat à la firme Permaroute;

Mme Gaëtane Langevin, conseillère, demande le vote;

Votent pour :

Madame Sonia Benoit

Madame Audrey Marie Sergerie

Madame Karinne Lebel

Madame Guylaine Thivierge

Madame Marilyn Nadeau, mairesse

Votent contre :

Madame Gaëtane Langevin

Monsieur Raphaël Laliberté Lacaille

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie;

et résolu à majorité (4 contre 2) des conseillères et des conseillers, plus le vote en faveur de la mairesse, d’octroyer le contrat de rapiéçage manuel à la firme Permaroute pour un montant de 40 125,00 \$ taxes nettes.

153-26

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Gaëtane Langevin

et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 19h39.

La directrice générale,

La mairesse,
